

CHSCT de Saône et Loire



Jeudi 7 mai 2020

Présents : IA-DASEN, Secrétaire générale de la DSDEN, Assistante de prévention départementale, 14 membres du CHSCT départemental (7 titulaires et 7 suppléants), Médecin de prévention, Inspectrice Santé Sécurité au Travail (ISST), Assistante sociale des personnels

L'IA-DASEN informe les membres que certains points seront affinés, cet après-midi, suite à l'allocution du premier ministre.

1/ Approbation, à l'unanimité, du PV du 14 avril

2/ Ouverture des écoles et gestion de la crise sanitaire

a) *Travail et responsabilité du directeur d'école :*

L'IA-DASEN salue le travail des directeurs d'école et rappelle l'organisation générale à partir de la semaine prochaine. Les directeurs ont un gros travail à faire ; pour cela, ils pourront s'appuyer sur les IEN.

Concernant leur responsabilité au cours des différentes types de prise en charge sur le temps scolaire et notamment des 2S2C*, une convention sera signée avec les communes et l'Education Nationale.

L'Etat se substituera à ses agents en cas de problème (L911-4 du code de l'Education) lors de ces activités organisées sous la responsabilité conjointe des enseignants et de la mairie.

Le directeur est responsable de l'organisation de toutes les activités se déroulant sur le temps scolaire. Elles doivent être en conformité avec le protocole mais il ne sera pas responsable de la surveillance. C'est l'encadrant qui doit surveiller les enfants et veiller au respect des gestes barrières.

Le 22 avril, l'IA-DASEN a envoyé un courrier aux directeurs, courrier élaboré conjointement avec le rectorat. Le but était d'alerter et de témoigner de l'attention portée aux directeurs d'école qui fournissent un travail intense et inédit.

La compétence d'ouverture des écoles dépend du premier ministre, le report sans raison objective pourrait être reproché aux élus, le préfet aurait toute latitude pour ouvrir les écoles.

Le conseil d'école pourra être réuni pour informer et rendre lisible le protocole et la procédure d'ouverture. Il n'y aura pas de vote.

* Chaque jeune devra être soit en classe, soit en téléséminaire, soit en étude soit dans des activités périscolaires. Pour les activités périscolaires, le ministère a inventé un nouveau sigle appelé à devenir un label : les "2S2C" réunissant culturel et sport. La mise au point de ces 2S2C dépendra des moyens des collectivités locales. Dans beaucoup de communes les activités périscolaires ont lieu dans les locaux scolaires qui sont occupés par les classes. Le ministre semble miser grandement sur elles pour permettre l'accueil de tous les élèves. Il mise aussi sur le local.

b) Observations au registre santé sécurité au travail (RSST)

Les 171 observations au registre ont toutes été lues et prises en compte, de même que toutes les demandes et les courriers divers.

La FSU précise que les signalements ont été nombreux aussi bien avant qu'après la parution du protocole. Les organisations syndicales destinataires des questions et inquiétudes des collègues les ont volontairement dirigés vers le RSST (voie officielle), sans volonté de polémique, afin d'avoir une vision claire de la situation.

Le SNUipp-FSU a fait circuler une enquête hier à 11h30. A 17h, 244 collègues avaient répondu à l'enquête. Un tiers d'entre eux va se rendre à l'école « la boule au ventre ». Sans surprise, car ce sont des mots qui ressortent dans les observations au registre, les collègues se disent *Inquiets* à 70,49%, *Stressés* à 67,21%, *en questionnement* à 55.74%.

Les collègues sont effectivement très inquiets concernant l'application du protocole, particulièrement en maternelle, et se sentent sous la pression des médias. Concernant ce dernier point, effectivement, l'IA DASEN reconnaît que tout se gère sur la place publique, concernant cette crise sanitaire sans précédent, tout le monde a un avis, il y a bcp d'agitations.

c) Préparation de la rentrée

Il est souhaitable d'organiser des conseils d'école ou des réunions pour informer concernant l'ouverture.

La région académique Bourgogne Franche Comté a volontairement retenu 2 jours de pré-rentrée (11 et 12 mai) et une progressivité de rentrée à partir du 14 mai (et non forcément le 14).

La DSDEN est en attente de livraison des masques pour la rentrée. Lorsqu'ils seront arrivés, ils seront livrés dans les circonscriptions.

Les enseignants vont recevoir une formation par les binômes « infirmières-ERUN ». La formation portera sur les gestes barrières, l'utilisation des masques, le rôle essentiel des parents, les responsabilités.

Ces 2 jours ne seront pas de trop. Si maires et IEN déterminent qu'il faut plus de temps de préparation ou de formation, cela sera fait localement.

Les parents ont un rôle essentiel à jouer. Ils doivent prendre la température de leur enfant et les garder, impérativement, en cas de fièvre.

Les protocoles étaient attendus le 1^{er} mai mais ils ont été envoyés le 4 mai car ils ont été réécrits. Cela a nécessité beaucoup de temps et de concertations en amont.

La FSU intervient au sujet de la nécessité de préparation organisationnelle mais aussi psychologique. En effet, de nombreux personnels voulaient reprendre avant l'été pour préparer septembre mais, cette reprise est précipitée, trop rapide, sans avoir le temps de travailler sur la préparation organisationnelle et psychologique, cette dimension n'étant pas à sous-estimer.

L'IA-DASEN dit qu'il vaut mieux reprendre la semaine prochaine avec des petits groupes de 5, 6 élèves que de reprendre début juin avec tous les élèves. Concernant les gestes barrières, les enfants en ont entendu parler, il faudra constituer une culture du risque sanitaire tout comme nous l'avons fait lors de la culture du risque terroriste ou la sécurité routière. Il ajoute que la dimension psychologique des enfants sera à prendre en compte : certains ont vécu des situations douloureuses, le regard des parents sur leur enfant a pu changer, cela peut être choquant et difficile à vivre pour l'estime de soi ; il y a également des problèmes liés aux apprentissages à distance, ces dimensions seront à prendre en compte dans les pratiques pédagogiques.

Concernant le nombre d'enfants à accueillir, il vaut mieux privilégier une qualité d'accueil qu'une vision trop quantitative.

La FSU se satisfait d'entendre que le seuil de 10 ou 15 n'est pas à atteindre à tout prix. Elle précise que certains IEN, au même titre qu'ils *invitent* les enseignants à ne pas faire de signalement au RSST ou qu'ils invitent les enseignants à retourner en classe sans tenir compte de leur état de santé, ont tendance à vouloir atteindre le nombre maximal d'enfants alors que le contexte ne le permet pas.

d) Présentiel ou distanciel ?

L'IA-DASEN rappelle qu'à partir du 11 mai, il faudra être dans les écoles. Mais, si un agent est vulnérable ou s'il a dans son entourage proche une personne vulnérable, en fournissant une attestation médicale (établie par le médecin traitant ou le médecin de prévention), il pourra continuer le travail à distance. Ceux qui ont peur doivent rencontrer leur médecin ou le médecin de prévention : c'est normal d'avoir peur, ils peuvent tout à fait envisager un arrêt maladie, ce serait tout à fait légitime. Le médecin de prévention indique qu'il faut prendre en compte tout type de vulnérabilité physique et psychique.

La FSU fait part de la volonté de certains enseignants de ne pas remettre leur enfant à l'école (ce choix est ou était d'ailleurs celui de nombreux soignants) et demande quelles dispositions sont prévues (ASA ?).

Les organisations syndicales rappellent, qu'en CTA, la Rectrice et le DGRH ont assuré que les enseignants souhaitant garder leurs enfants le pourront et continueront le travail à distance : ils devront fournir une attestation sur l'honneur indiquant l'âge des enfants et la non possibilité d'avoir une solution de garde ou un certificat du médecin pour ceux qui ont une pathologie incompatible avec le COVID (liste établie par le ministère de la santé).

Le DASEN précise que les collègues peuvent faire la demande mais la discussion reste ouverte sur la possibilité de les accorder ; pour apporter une réponse aux besoins, il est nécessaire que l'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel.

Néanmoins, il se rapprochera des membres du CHSCT pour apporter plus de précisions.

Concernant l'organisation du travail, il n'y a pas de règle. Un enseignant peut partager son temps de travail entre présentiel et distanciel. L'approche doit être collective => organisation collective des ressources, jonglage entre les différents temps.

Chacun fera le distanciel où il veut (chez lui ou à l'école).

e) Accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers et application du protocole sanitaire :

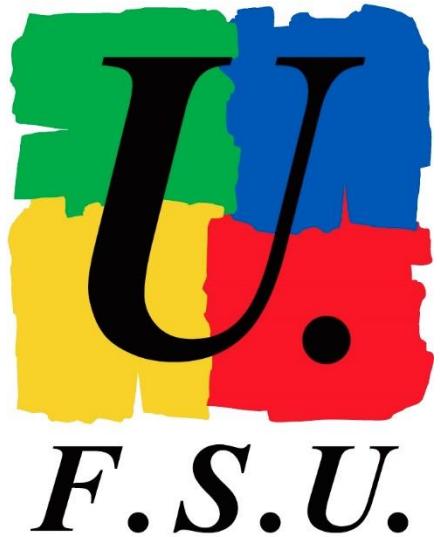
Des remplaçants seront affectés dans les écoles si besoin*. Le RASED et les enseignants d'UPE2A peuvent être sollicités également. **Dans ces cas, contactez votre IEN.**

La Rectrice a déclaré, hier en CTA, qu'un enfant perturbateur qui ne respecterait pas le protocole pourrait être écarté de la classe.

f) Cas de COVID19

En cas de covid-19 avéré, la procédure à tenir est définie dans le protocole pages 52 et 53.

Un enfant qui présente des symptômes sera testé en fonction du contexte.



*En cas de difficulté (pas assez d'enseignants en présence ou enfants à besoins éducatifs particuliers sans AVS, ou autre), informez très rapidement votre IEN de façon à ce que, dans la mesure du possible, un remplaçant puisse être positionné dans votre école.

Avis proposés et approuvés par tous les membres du CHSCT (FSU, SE-UNSA, FNEC FP FO-71, SGEN-CFDT) :

AVIS N°1

Compte-tenu de la classification de la Saône et Loire en rouge, le CHSCT départemental considère que les mesures de prévention des risques permettant une reprise de l'activité en présentiel ne seront pas effectives à la date du 11 mai. Par conséquent, il demande à l'administration de reporter l'ouverture des écoles, établissements scolaires et services jusqu'à ce que les conditions sanitaires et organisationnelles soient effectives, satisfaisantes et donc applicables.

AVIS N°2

Le CHSCT de Saône et Loire attire l'attention sur la réouverture des classes maternelles. Le protocole sanitaire, en particulier la distanciation sociale, est impossible à appliquer. De plus, le port du masque seulement par l'agent ne l'empêchera pas de contracter le virus. Cela crée de l'anxiété chez les personnels. Comment, dans ces conditions, assurer la sécurité de tous les agents de l'Education Nationale et des collectivités territoriales et accueillir les élèves avec la bienveillance requise ?

Avis proposés par la FNEC FP FO-71 et approuvés par tous les membres du CHSCT :

AVIS N°1

En cas de réouverture des écoles, la FNEC FP FO-71 demande :

- Un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à la reprise de l'activité
- Que l'ensemble des acteurs, personnels et élèves, soit équipé de masques chirurgicaux et si cela n'est pas possible, que des masques ffp2 soient fournis aux personnels.

AVIS N°2

La FNEC FP FO-71 demande qu'aucune compensation en temps ne soit demandée après le confinement pour les personnels annualisés (AESH, AED, etc).